

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 05/08/2024 - 109108 - 1954 B 04452 - 542 044 524 - NATIXIS

NATIXIS
Société anonyme
Au capital 5.894.485.553,60 €
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
542 044 524 RCS Paris
(la « **Société** »)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA 1166^e SEANCE
DU 1^{er} AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} août, à 8 heures 30, le conseil d'administration de la Société s'est réuni au Petit Palais, Avenue Winston Churchill 75008 Paris, et par conférence téléphonique sur convocation de Nicolas Namias, président du conseil d'administration (le « **Président** »).

[...]

Le Président préside la séance et Aline Braillard est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Président constate que plus de la moitié des membres étant présents, le quorum requis par l'article L. 225-37 du Code de commerce est respecté. Le conseil d'administration peut, par conséquent, valablement délibérer.

Le Président rappelle que le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les points de l'ordre du jour suivants :

[...]

2. Cooptation de deux administrateurs

[...]

« Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, suivant l'avis favorable du comité des nominations, après un examen individuel approfondi de la situation Fit & Proper de Catherine Amin-Garde et de Lionel Baud, de leur cartographie individuelle de compétences et de la mise à jour de l'évaluation de l'adéquation de la composition du conseil d'administration et de ses comités spécialisés :

Constata, respectivement pour Catherine Amin-Garde et Lionel Baud, que :

- *les règles de cumul des mandats sont respectées ;*
- *un temps suffisant est consacré à l'exercice de leur fonction ;*
- *aucun élément n'est de nature à remettre en cause leur honorabilité, leur honnêteté et leur intégrité, et*
- *qu'aucune situation de conflits d'intérêts n'est à déclarer.*

Décide (i) de coopter avec effet immédiat Catherine Amin-Garde en qualité d'administrateur au conseil d'administration de Natixis, en remplacement de Valérie Savani, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale de Natixis de 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, et (ii) de la nommer en qualité de membre du comité d'audit, du comité des nominations et du comité stratégique ;

Décide (i) de coopter avec effet immédiat Lionel Baud en qualité d'administrateur au conseil d'administration de Natixis, en remplacement de Philippe Hourdain, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale de Natixis de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et (ii) et de le nommer en qualité de membre du comité des nominations et du comité stratégique ;

Constate que la nouvelle composition du conseil d'administration et des comités spécialisés est satisfaisante et que collectivement, le conseil d'administration a la capacité de prendre des décisions éclairées et dispose de l'étendue des expertises nécessaires pour veiller à la bonne marche de la Société et orienter efficacement son activité.

Les nominations de Catherine Amin-Garde et de Lionel Baud seront soumises à la ratification de la prochaine Assemblée générale. »

[...]